

# Commune de LOUPLANDE

## Compte financier unique – Exercice 2025

### NOTE DE PRÉSENTATION

#### 1. Contexte général :

Conformément aux dispositions réglementaires relatives à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU), le présent document a pour objet de présenter de manière synthétique les résultats financiers de la commune de Louplande pour l'exercice 2025.

Dans un contexte économique toujours marqué par la hausse des coûts de fonctionnement (énergie, services, fournitures), la commune a poursuivi une gestion rigoureuse et prudente de ses finances, tout en maintenant un niveau d'investissement adapté aux besoins du territoire et de ses habitants.

#### 2. Résultats et équilibres de la section de fonctionnement :

- Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 225 496 €
- Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 997 819 €

permettant de dégager un excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2025 de 708 696,95 €.

Cet excédent traduit une situation financière saine et témoigne d'une gestion équilibrée des charges courantes de la commune.

Il constitue un levier essentiel pour le financement des investissements et la préservation des équilibres budgétaires futurs.

#### 3. Analyse de la section d'investissement :

En 2025, les dépenses d'investissement ont été conduites dans un cadre de gestion maîtrisée, permettant de dégager un excédent d'investissement de 87 500.88 € à l'issue de l'exercice. Cet excédent pourra être affecté au financement des investissements futurs ou au besoin de financement global de la collectivité, conformément aux règles budgétaires en vigueur.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
072-217201698-20260223-CFU2025-COMMUNE-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2026  
Affichage : 03/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



En 2025, les dépenses d'investissement ont été principalement orientées vers la mise en conformité réglementaire, la transition énergétique et la préservation du patrimoine communal.

Dans ce cadre, la commune avait engagé en 2023, d'importants **travaux de rénovation thermique de l'école**, rendus nécessaires par les obligations du décret tertiaire. Ces interventions ont permis d'améliorer significativement la performance énergétique des bâtiments, de renforcer le confort des élèves et du personnel éducatif, tout en inscrivant la collectivité dans une démarche durable de maîtrise des consommations énergétiques.

Par ailleurs, des **travaux de rénovation de l'église**, également engagés fin 2023, ont été achevés cette année. Ils permettent d'assurer la conservation du bâtiment, de garantir la sécurité des usagers et de préserver un élément majeur du patrimoine architectural et historique de la commune.

Ces investissements structurants traduisent une politique volontaire visant à anticiper les obligations réglementaires, valoriser le patrimoine communal et améliorer durablement le service public, tout en préparant les équipements aux usages futurs.

Pour ces deux projets structurants, les dépenses sont réglées et quelques subventions restent à recevoir sur 2026.

La capacité de la collectivité à financer ces opérations tout en dégagant un excédent d'investissement illustre une situation financière saine.

#### **4. Épargne et capacité financière :**

La commune dégage une capacité financière brute positive de 227 677 €, et une capacité financière nette positive de 153 454 € reflet de sa capacité à financer une partie de ses investissements sur ses ressources propres.

Cette situation permet :

- de limiter le recours à l'emprunt,
- de préserver une capacité d'autofinancement satisfaisante,
- de maintenir une marge de manœuvre financière pour les exercices à venir.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201698-20260223-CFU2025COMMUNE-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2026

Affichage : 03/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## 5. Endettement :

L'encours de dette de la commune s'élève au 31 décembre à 1 116 798 €. Il demeure modéré et soutenable au regard de sa population et de ses recettes de fonctionnement.

La capacité de désendettement (près de 5 années) reste compatible avec les seuils généralement admis pour les collectivités de même strate démographique, ne présente ainsi aucun risque particulier pour la situation financière communale à court et moyen terme.

## 6. Analyse des ratios communiquée par notre Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) :

- Entre 2024 et 2025, les produits de fonctionnement ont augmenté plus rapidement que les charges (+7 % pour les produits et 4,3 % pour les charges).
- La CAF brute a progressé de 20 % en un an.
- La CAF nette est redevenue positive en 2025, après avoir été négative en 2024, en raison de l'augmentation de la CAF brute et de la baisse du montant du remboursement en capital de la dette.
- Le fonds de roulement s'élève à 796 239 €, soit 291 jours de charges réelles, ce qui permet de couvrir le décalage entre encaissements et paiements.
- La capacité de désendettement est de près de 5 années, confirmant la maîtrise de l'endettement par rapport à l'autofinancement brut.

## 7. Conclusion :

L'exercice 2025 confirme la solidité financière de la commune. La maîtrise des dépenses de fonctionnement, conjuguée à un niveau d'investissement raisonné, permet :

- de préserver les équilibres budgétaires,
- de sécuriser l'avenir financier de la collectivité,
- de poursuivre le développement des services et équipements au bénéfice des 1 505 loulandais (recensement au 1er janvier 2026).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201698-20260223-CFU2025COMMUNE-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2026  
Affichage : 03/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



**Pour rappel** : Monsieur Le Maire avait été convoqué à la sous-préfecture de La Flèche le 4 septembre 2025, en raison d'une CAF nette négative constatée au 31 décembre 2024.

Cette situation, déstabilisant les comptes, mais temporaire résultait :

- des subventions attendues pour les importants travaux réalisés au groupe scolaire et à l'église, qui n'avaient pas encore été encaissées,
- du fait que la commune a procédé à des remboursements par anticipation d'une ligne de trésorerie et d'un crédit court terme, grâce à sa trésorerie disponible.

Les résultats de l'exercice 2025, l'analyse de notre CDL, ainsi que les ratios attestent que la situation financière s'est pleinement rééquilibrée : CAF nette positive, fonds de roulement solide, capacité de désendettement maîtrisée et ratios conformes aux standards préfectoraux. La commune est donc revenue à une situation saine et conforme aux règles budgétaires.

Fait à Louplande, le 27 février 2026

Noël TELLIER, Le Maire

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE LOUPLANDE" at the top and "Sarthe" at the bottom, with a central emblem.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201698-20260223-CFU2025COMMUNE-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2026  
Affichage : 03/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

